

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE PUBLIQUE

DIRECTION DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE L'EDUCATION POUR LA SANTE



DIRECTIVES NATIONALES DE GESTION DES DECHETS ISSUS DES SOINS DE SANTE



TRI



Collecte/Transport



Elimination

Novembre 2018

SOMMAIRE

	Pages
Sigles, Acronymes et Abréviations	
Préface	
Contexte	1
Définition des Concepts	2
Directive N°1 : Le Tri	3
Directive N°2 : La Collecte	5
Directive N°3 : Le Transport	5
Directive N°4 : Le Stockage	5
Directive N°5 : L'Élimination	6
Directive N°6 : L'Évacuation des déchets liquides	12
Directive N°7 : Les Équipements de Protection Individuelle	13
Directive N°8 : L'Organisation de la gestion	13
Directive N°9 : Les Campagnes de masse (Distribution de médicament de masse, Campagne de Vaccination et Camps de Chirurgie)	14
Directive N° 10 : La Gestion des déchets issus des soins de santé en situation d'urgence	16

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

DISS : Déchets Issus des Soins de Santé

VIH : Virus d'Immunodéficience Humaine

SIDA : Syndrome Immunodéficience Acquise

GDISS : Gestion des Déchets Issus des Soins de Santé

CHR : Centre Hospitalier Régional

CRTS : Centre Régional de transfusion Sanguine

CSME : Centre de Santé de la Mère et de l'Enfant

CLIN ; Comité de Lutte contre le Infections Nosocomiales

PREFACE

Les activités des formations sanitaires génèrent divers types de déchets (déchets ménagers, déchets à risque infectieux ou radioactifs, déchets issus des médicaments...). Ces déchets issus des soins de santé (DISS) peuvent contenir des substances chimiques toxiques et présenter un risque de contamination tant pour la population que pour l'environnement. Pour que les patients puissent recevoir les soins de santé de qualité dont ils ont besoin et se rétablir dans un environnement sûr, il est indispensable d'éliminer les déchets en toute sécurité.

Au Niger, la politique nationale de santé et les différents plans de développement sanitaire adoptés (1994-2000 ; 2005-2010 ; 2011-2015 ; 2017- 2021) ont accordé une place de choix à la promotion de l'hygiène en milieu de soins.

En effet, l'émergence des maladies endémo-épidémiques comme le VIH/SIDA et les Hépatites a fait que la gestion des déchets issus des soins de santé constitue à l'heure actuelle une préoccupation de Santé Publique pour le Gouvernement.

Dès lors, la protection de la santé de la population en général et celle du personnel de santé en particulier, contre les dangers que présentent les déchets issus des soins de santé, de leur production à leur élimination, est capitale.

C'est pourquoi, le Niger s'est doté de trois générations de Plan National de Gestion des Déchets Issus des soins de Santé pour les périodes 2005-2010 ; 2011-2015 et 2017-2021. Ces plans visent à améliorer la sécurité du personnel de santé, des patients, de la communauté ainsi que la qualité des soins et de protéger l'environnement à travers une bonne pratique de gestion des déchets.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces plans, un guide de procédures de gestion des déchets issus des soins de santé a été élaboré en juillet 2014.

Cependant, l'évaluation rapide de la gestion des déchets issus des soins de santé menée en 2014 a fait ressortir une faiblesse dans l'observation des pratiques de gestion.

Pour y remédier, mon département ministériel a élaboré des directives spécifiques qui constituent un outil simple et pratique de gestion des déchets issus des soins de santé applicables à toutes les formations sanitaires du pays.

Ces directives représentent des orientations qu'il faut prendre comme mesures pour garantir une bonne gestion des déchets au niveau des formations sanitaires.

En tant que professionnels de santé, producteurs des déchets lors des soins, vous êtes responsables de leur gestion de la production jusqu'à l'élimination finale.

Convaincu de la détermination et de l'engagement des plus hautes autorités du pays et du personnel de la santé aussi bien du public que du privé, nous escomptons que ces présentes directives puissent servir de référence afin de faciliter et d'améliorer la gestion des déchets issus des soins de santé pour un environnement sain au niveau de nos formations sanitaires.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

DR IDI ILLIASSOU MAINASSARA

Contexte

Dans les pays en développement, le problème des déchets issus des activités des soins se pose avec acuité et ce, pour des raisons multiples et variées. Il s'agit entre autres de l'insuffisance de prise de conscience des acteurs impliqués dans le processus, de la méconnaissance de la réglementation relative à la gestion de ces déchets et celle de la responsabilité du producteur, de l'insuffisance d'équipements/matériels/consommables et de la maîtrise des procédures de gestion.

Au Niger, durant les dernières décennies, la couverture sanitaire s'est améliorée du fait de la création de plusieurs formations sanitaires et de l'augmentation des capacités d'accueil des structures existantes. Cette situation a entraîné la production de quantités importantes de déchets.

La mauvaise gestion de ces déchets met en danger le personnel de soins, les employés s'occupant des déchets, les patients et leur famille, l'ensemble de la population ainsi que l'environnement.

Conscient de ce problème, le Niger à travers le Ministère de la Santé Publique a élaboré des plans de gestion des déchets issus des soins de santé et un guide national de procédures dont la mise en pratique demeure insuffisante par les acteurs auxquels ils sont destinés.

Les présentes directives viennent simplifier l'utilisation dudit guide selon les exigences et les recommandations relatives aux bonnes pratiques en matière de gestion des Déchets Issus des Soins de Santé (DISS).

Elles représentent une référence méthodologique et doivent également servir de support pour l'ensemble des agents des services appelés à intervenir aux différents stades de la procédure de gestion des déchets.

Le but de ces directives est de fournir un outil pratique et pragmatique pour gérer au quotidien les déchets issus des soins de santé et se veulent un instrument de renforcement de capacités de tous les acteurs. Elles ne remplacent en aucun cas les lois et plans nationaux de gestion des déchets.

Les établissements de soins de santé en tant que producteurs de déchets, sont par conséquent responsables de leur gestion adéquate, de la production à l'élimination finale, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Définitions des Concepts

Directives : acte, ensemble d'indications, instructions ou ordres donnés par lesquels une administration, une entreprise, une collectivité se fixe une ligne de conduite, une direction¹.

Déchets : On appelle déchets « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon et qui sont de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits ou des odeurs, et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement². »

Déchets Issus des Soins de Santé (DISS) : sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, de recherche, de production industrielle dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire comprenant essentiellement les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, les pièces anatomiques d'origine humaine et animale, et les déchets d'amalgame issus des cabinets dentaires³ ;

Gestion des Déchets Issus des Soins de Santé (GDISS) : on entend par gestion des déchets issus des soins de santé l'ensemble des dispositions permettant le Tri, la Collecte, le Stockage, le Transport et l'Élimination écologiquement rationnelle de ces déchets⁴.

1 Source : Dictionnaire Larousse

2 Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 instituant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Niger

3 Manuel cadre de procédures pour la gestion des déchets d'activités sanitaires dangereux. Tunisie, Février 2012

4 Guide national de procédures de gestion des déchets issus des soins de santé Niger 2014

DIRECTIVE N° 1 : Le TRI des déchets

Le Tri consiste à séparer les déchets selon leur nature, les modes d'élimination et de les mettre dans les contenants adaptés.

C'est l'étape la plus importante pour une gestion réussie des déchets issus des soins de santé.

La directive N°1 définit les codes couleurs et symboles à appliquer aux contenants de chaque catégorie des déchets dans toutes les formations sanitaires du pays. Elle vise à assurer une identification immédiate du risque associé aux déchets.

Tableau I : Tri des déchets selon la catégorie les type et couleur du contenant, l'étiquetage et les symboles internationaux

Catégorie des déchets	Type des contenants	Couleur des contenants	Etiquetage	Symboles internationaux
Les déchets des soins de santé sans risques (Déchets assimilables aux ordures ménagères : Papier, carton, emballages et restes alimentaires)	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO	Noire	« Sans danger» A enfouir	
Les déchets des soins de santé sans risques (Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent...)	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO	Verte	« Sans danger» A enfouir	
Les déchets anatomiques (parties du corps amputées, organes et tissus humains, les placentas, produits d'avortement)	Sac plastique BIO	Jaune	« Danger ! Déchets anatomiques à mettre dans des fosses organiques après désinfection »	
Les déchets biomédicaux (Poches de sang, autres liquides biologiques)	Poubelle en Inox étiquette jaune ou en plastique avec sac plastique BIO	Jaune	« Danger ! Déchets biologiques à incinérer, à enterrer ou à mettre dans des fosses organiques après désinfection »	

Catégorie des déchets	Type des contenants	Couleur des contenants	Etiquetage	Symboles internationaux
Les déchets infectieux (Pansements, bandages, sang de patients contaminés par le VIH, hépatite virale, sécrétion des patients atteints de tuberculose, tubulure de perfusion, flacons de culture à usage unique)	Poubelle en Inox étiquette bleu ou en plastique avec sac plastique BIO	Bleue	« Danger ! Déchets infectieux dangereux »	
Les produits pharmaceutiques périmés	Sac plastique BIO	Bleue	« Danger ! Déchets dangereux »	
Les déchets radioactifs (film radio, déchets génotoxiques)	Poubelle ou plastique avec sac plastique BIO	Rouge	« Danger ! Déchets Radioactifs »	
Les déchets piquants et tranchants (les aiguilles, les lames de bistouri, les rasoirs, les tondeuses, les trocarts, les lames scalpels, les verres et ampoules cassés)	Boîte de sécurité	Jaune / blanche	« Danger ! Objets piquants/tranchants, ne pas ouvrir »	
Les déchets soins médicaux nécessitant une attention particulière (Déchets pharmaceutiques cytotoxiques, à haute teneur en métaux lourds)	Poubelle en plastique	Marron	« Danger ! Ne doit être enlevé que par le personnel autorisé »	 Inflammable

DIRECTIVE N° 2 : La collecte

La directive N°2 précise comment la collecte se fait des sources de production vers les sites de stockage ou d'élimination.

Les déchets une fois triés au niveau des sources de production, doivent être collectés séparément, en prenant soins de garder chacun dans son contenant bien fermé :

- les boîtes de sécurité une fois remplies au trois quart (3/4) ;
- Les poubelles à déchets infectieux non piquants et non tranchants **au moins une fois par jour** ;
- Les poubelles à déchets non infectieux assimilables aux ordures ménagères **au moins une fois par jour** ;
- Les déchets anatomiques (parties du corps amputés, organes et tissus humains, placentas, produits d'avortement) **une fois désinfectés sont collectés selon les us et coutumes locales** ;
- Les poubelles des déchets biomédicaux (Poches de sang, autres liquides biologiques) **au moins une fois par jour** ;
- Les contenants des déchets radioactifs (films radios, déchets génotoxiques) sont collectés **selon le protocole de gestion** ;
- Les contenants des déchets de soins médicaux nécessitant une attention particulière (Déchets pharmaceutiques cytotoxiques, à haute teneur en métaux lourds) sont collectés **selon le protocole de gestion**.

DIRECTIVE N°3 : Le transport

Selon le lieu d'élimination, nous avons deux (2) types de transport :

1. Transport pour stockage et élimination sur site :

- Utiliser des chariots/ brouettes à roues en caoutchouc, à bac en plastique ou à base d'un matériau inoxydable.
- Planifier des trajets spécifiques et le temps de transport.

2. Transport pour élimination hors-site

- Le transport externe des DISS se fait par des camionnettes ou des fourgonnettes spécialement conçues à cet effet.
- Ces véhicules doivent être faciles à charger et à décharger, à laver et à désinfecter. Un pictogramme bio risque doit figurer sur ces véhicules.

DIRECTIVE N°4 : Le stockage

- Le stockage à l'intérieur de la formation sanitaire des déchets dangereux doit se faire dans un endroit sécurisé uniquement réservé à cet effet ;
- Les déchets assimilables aux ordures ménagères doivent toujours être stockés sur des sites séparés de ceux où les déchets dangereux sont déposés pour éviter la contamination ;
- La durée d'entreposage des déchets dangereux est de **24 heures** et ceux assimilables aux ordures ménagères ne doit en aucun cas dépasser **72 heures**.

DIRECTIVE N° 5 : L'élimination

Le choix des techniques de traitement et d'élimination dépend de plusieurs paramètres à savoir :

- La quantité et le type de déchets produits,
- La présence ou non d'un site de traitement des déchets à proximité de la formation sanitaire,
- L'acceptation culturelle des modes de traitement,
- La présence de moyens de transport fiables,
- L'espace suffisant autour de la formation sanitaire,
- La disponibilité de ressources financières, matérielles et humaines,
- La présence de l'électricité de manière fiable et,
- Le niveau de la nappe phréatique.

Il n'existe pas de solution universelle de traitement des déchets mais le choix doit être fait dans l'optique de minimiser leurs impacts négatifs sur la santé et sur l'environnement.

La directive N°5 détermine le mode de traitement/élimination des déchets issus de soins de santé par type de formations sanitaires.

L'élimination des produits pharmaceutiques périmés se fait sous la supervision du comité conformément aux textes en vigueur.

Tableau II : Modes et dispositifs d'élimination des DISS au niveau de la Case de Santé

Types de Formations sanitaires	Catégorie de déchets	Mode d'élimination	Dispositif d'élimination
Case de santé	Papier, carton, emballages	Brûlage/Valorisation	Brûleur + Fosse à cendre
	Flacons d'eau de javel, d'eau distillée, de détergent	Brûlage	Brûleur + Fosse à cendre
	Placentas, produits d'avortement	Décontamination /Enfouissement	Conformément aux us et coutumes
	Pansements, bandages,	Brûlage	Brûleur + Fosse à cendre
	Produits pharmaceutiques périmés	Conformément à la réglementation	Conformément à la réglementation
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, verres et ampoules cassés *	Incinération	Incinérateur

*Ces déchets sont à acheminer vers un incinérateur pour élimination finale

Tableau III : Modes et dispositifs d'élimination des DISS au niveau du Centre de Santé Intégré, de la Salle de soins, de l'Infirmierie, et du Dispensaire

Types de Formations sanitaires	Catégorie de déchets	Mode d'élimination	Dispositif d'élimination	
Centre de Santé Intégré, Salle de soins, Infirmieries, Dispensaires	Papier, carton, emballages et feuilles mortes	Brûlage/Valorisation	Décharge contrôlée	
	Restes alimentaires	Valorisation		
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un bruleur en terre cuite - Une clôture grillagée - Trois (3) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche - Une fosse septique - Un puisard pour eau usée 	
	Pansements, bandages, sécrétion des patients atteints de tuberculose tubulure de perfusion, flacons de culture à usage unique,	Incinération		
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocarts, lames scalpels, verres et ampoules cassés	Incinération		
	Placentas, produits d'avortement	Décontamination /Enfouissement		Conformément aux us et coutumes
	Produits pharmaceutiques périmés	Conformément à la réglementation		Conformément à la réglementation

Tableau IV : Modes et dispositifs d'élimination des DISS au niveau de l'Hôpital de district

Catégorie de Formations sanitaires	Types de déchets	Mode d'élimination	Dispositif d'élimination
Hôpital de District	Papier, carton, emballages et feuilles mortes	Brûlage/Valorisation	Décharge contrôlée
	Restes alimentaires	Valorisation	
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un incinérateur moderne à un four - Une clôture grillagée - Trois (3) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche - Une fosse septique
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Stérilisation	
	Pansements, bandages, sang de patients contaminés par le VIH, hépatite virale sécrétion des patients atteints de tuberculose tubulure de perfusion, flacons de culture à usage unique,	Incinération	
	Film radio, déchets génotoxiques	Incinération	
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocars, lames scalpels, verres et ampoules cassés	Incinération	
	Produits pharmaceutiques périmés	Incinération	
	Parties du corps amputées, organes et tissus humains, les placentas, produits d'avortement	Décontamination /Enfouissement	Conformément aux us et coutumes

Tableau V : Modes et dispositifs d'élimination des DISS au niveau du CHR, du CSM/E, du Cabinet bucco-dentaire, du CRTS et du Cabinet Médical

Catégorie de Formations sanitaires	Types de déchets	Mode d'élimination	Dispositif d'élimination
CHR, CSM/E, Cabinet bucco-dentaire, CRTS et Cabinet Médical	Papier, carton, emballages et feuilles mortes	Brûlage/Valorisation	Décharge contrôlée
	Restes alimentaires	Valorisation	
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un incinérateur moderne à deux fours - Une clôture grillagée ou en matériau définitif ; - Quatre (4) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche - Un puisard pour eau usée
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Stérilisation	
	Pansements, bandages, sang de patients contaminés par le VIH, hépatite virale sécrétion des patients atteints de tuberculose tubulure de perfusion, flacons de culture à usage unique,	Incinération	
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocarts, lames scalpels, verres et ampoules cassés	Incinération	
	Film radio, déchets génotoxiques	Incinération	
	Produits pharmaceutiques périmés*	Incinération	
	Parties du corps amputés, organes et tissus humains, les placentas, produits d'avortement	Décontamination /Enfouissement	
	Déchets pharmaceutiques cytotoxiques, à haute teneur en métaux lourds	Encapsulation	Contenant hermétiquement soudé (fût)

Tableau VI : Modes et dispositifs d'élimination des DISS au niveau de l'Hôpital National, de l'Hôpital des armées, de la Maternité de référence, du Centre National de Référence, de la Clinique et de la Polyclinique

Catégorie de Formations sanitaires	Types de déchets	Mode d'élimination	Dispositif d'élimination	
Hôpitaux Nationaux, Hôpitaux des armées, Maternité de référence, Centres Nationaux de Références Clinique, Polyclinique	Papier, carton, emballages et feuilles mortes	Brûlage/Valorisation	Décharge contrôlée	
	Restes alimentaires	Valorisation		
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Incineration	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un incinérateur moderne à trois (3) fours - Une clôture grillagée ou en matériau définitif - Cinq (5) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche et latrine - Une station d'épuration eau usée - Un puisard pour eau usée 	
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Stérilisation		
	Pansements, bandages, sang de patients contaminés par le VIH, hépatite virale sécrétion des patients atteints de tuberculose tubulure de perfusion, flacons de culture à usage unique,	Incineration		
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocars, lames scalpels, verres et ampoules cassés	Incineration		
	Film radio, déchets génotoxiques	Incineration		
	Produits pharmaceutiques périmés	Incineration		Incinérateur
	Parties du corps amputés, organes et tissus humains, les placentas, produits d'avortement	Décontamination /Enfouissement		Conformément aux us et coutumes
	Déchets pharmaceutiques cytotoxiques, à haute teneur en métaux lourds	Encapsulation	Contenant hermétiquement soudé (fût)	

Tableau VII : Modes et dispositifs d'élimination des DISS au niveau de l'Hôpital Général de Référence

Catégorie de Formations sanitaires	Types de déchets	Mode d'élimination	Dispositif d'élimination	
Hôpital Général de Référence	Papier, carton, emballages et feuilles mortes	Brûlage/Valorisation	Décharge contrôlée	
	Restes alimentaires	Valorisation		
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un incinérateur moderne de grande capacité - Une clôture grillagée ou en matériau définitif ; - Six (6) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche et latrine - Une station d'épuration eau usée - Deux puisards pour les eaux usées 	
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Stérilisation		
	Pansements, bandages, sang de patients contaminés par le VIH, hépatite virale sécrétion des patients atteints de tuberculose tubulure de perfusion, flacons de culture à usage unique,	Incinération		
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocars, lames scalpels, verres et ampoules cassés	Incinération		
	Film radio, déchets génotoxiques	Incinération		
	Produits pharmaceutiques périmés	Incinération		Incinérateur
	Parties du corps amputés, organes et tissus humains, les placentas, produits d'avortement	Décontamination /Enfouissement		Conformément aux us et coutumes
	Déchets pharmaceutiques cytotoxiques, à haute teneur en métaux lourds	Encapsulation	Contenant hermétiquement soudé (fût)	

DIRECTIVE N°6 : L'évacuation des déchets liquides

Les réseaux d'évacuation des eaux usées ne sont pas une voie d'élimination des déchets liquides issus de soins de santé.

Il est formellement interdit de diluer des rejets pour les faire passer en dessous des seuils d'exemption en vigueur dans le pays.

Ainsi, les liquides de développement photographique ne devraient pas être mis à l'égout. Ils contiennent des substances toxiques, voire cancérigènes (argent, hydroquinone, formaldéhyde). S'il n'y a pas de possibilité de recyclage par une entreprise agréée, de petites quantités peuvent être mises exceptionnellement à l'égout en respectant les conditions suivantes :

- Les bains de fixation et de développement seront mélangés et stockés pendant un jour (neutralisation) ;
- Puis dilution (1/2) et vidés lentement dans l'évier.

Les déchets pharmaceutiques liquides non dangereux (sirops, vitamines, gouttes pour les yeux, etc.) peuvent être mis à l'égout conformément à la réglementation en vigueur.

Les déchets biologiques liquides (petites quantités de sang, liquides de rinçage du bloc opératoire, etc.) doivent être d'abord inactivés de préférence par autoclave ou par désinfection chimique (eau de Javel non diluée ou dioxyde de chlore avec un temps de contact supérieur à 12 h) avant d'être mis à l'égout.

Les déchets liquides doivent être évacués en fonction du type de formation sanitaire soit dans des fosses septiques ou dans des stations d'épurations.

Les poches de sang périmées ne doivent pas être mises à l'égout. Elles doivent être incinérées à haute température (plus de 1100° C) ou mise à l'autoclave.

En l'absence de telles installations, elles doivent être déposées dans une fosse d'enfouissement étanche.

DIRECTIVE N°7 : Les Equipements de Protection Individuelle

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire pour les agents en charge de la gestion des déchets issus de soins de santé.

Tableau VIII : Types de protection et équipements de protection selon l'activité

Les équipements de protection individuelle doivent comporter les éléments ci-dessous

Types de protection	Equipements de protection	Types d'activités
Protection du visage	Visière protection des yeux Lunettes de protection	Activités avec risque de projection de liquides biologiques ou produits chimiques, Travail à l'incinérateur
Protection respiratoire	Masques poussières	Activité qui génère de la poussière Enlèvement de cendres Nettoyage au balai du local de stockage des déchets
Protection du corps	Tabliers, combinaisons	Collecte, transport et traitement des déchets
Protection de la tête	Casques, Bonnets	Activités avec risque de chute et projection
Protection des mains	Gants jetables	Soins ou de nettoyage ou analyses au laboratoire
	Gants de ménages	Transport et traitement des déchets
Protection des pieds	Bottes, chaussures fermées et antidérapantes	Soins ou de nettoyage ou analyses au laboratoire
	Chaussures de sécurité ou bottes avec protection	Collecte, transport et traitement des déchets

Les techniciens de surface chargés de la gestion des déchets issus de soins de santé doivent **obligatoirement** effectuer une **visite médicale annuelle**.

DIRECTIVE N°8 : L'Organisation de la gestion

Chaque formation sanitaire doit :

- Nommer un responsable de la gestion des déchets issus des soins de santé ;
- Mettre en place un comité de gestion des déchets issus de soins de santé ou un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) ;
- Disposer des moyens de fonctionnement pour le comité ;
- Renforcer les capacités des acteurs gestion des déchets issus des soins de santé ;
- Disposer d'une zone à déchets ;
- Disposer de matériel, équipement et dispositif de gestion des déchets issus de soins de santé conformément au guide national de procédure ;
- Suivre régulièrement les activités de gestion des déchets issus des soins de santé.

DIRECTIVE N°9 : La gestion des déchets des campagnes de masses

Elle traite de la gestion des déchets issus des différentes campagnes de masses et doit se faire conformément au tableau ci-dessous.

Tableau IX : Types de déchets générés, contenant, mode et dispositifs d'éliminations sur un site de camps de chirurgie

Types d'intervention	Déchets générés	Contenants	Mode d'élimination	Dispositifs d'éliminations
Camps de chirurgies	Papier, carton, emballages et feuilles mortes	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO noir	Enfouissement/valorisation	Décharge contrôlée
	Restes alimentaires	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO noir	Valorisation	
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocars, lames scalpels, verres et ampoules cassés	Boîtes de sécurité blanche ou jaune	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un incinérateur moderne à un four - Une clôture grillagée - Trois (3) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche - Une fosse septique
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO vert	Incinération	
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Sac plastique BIO jaune	Stérilisation	
	Pansements, bandages	Poubelle en Inox ou en plastique avec sac plastique BIO jaune	Incinération	
	Parties du corps amputés, organes et tissus humains	Sac plastique BIO bleu	Décontamination/ Enfouissement	

Tableau X : Types de déchets générés, contenant, mode et dispositifs d'éliminations lors des campagnes de Vaccination et de Distribution de masse

Types d'intervention	Déchets générés	Contenants	Mode d'élimination	Dispositifs d'éliminations
Campagne de vaccination	Aiguilles/seringues, verres et ampoules cassés	Boîtes de sécurité blanche ou jaune	Incinération	Incinérateur
	Carton, emballages	Sac plastique noir	Incinération	Incinérateur
Campagne de distribution de masse de médicaments/micro-nutriments	Carton, emballages	Sac plastique noir	Incinération	Incinérateur
	Flacons et boîtes	Sac plastique jaune	Incinération	Incinérateur
Campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide	Emballages	Sac plastique jaune	Collecte et centralisation sur les sites de stockage des pesticides de la Protection des végétaux	Incinérateur

L'élimination des déchets issus des campagnes de vaccination, de distribution de masse de médicaments/micro- nutriments et des moustiquaires imprégnées d'insecticide doit toujours être sanctionnée **d'un Procès-Verbal de destruction.**

DIRECTIVE N° 10 : La Gestion des déchets issus des soins de santé en situation d'urgence

Il s'agit des déchets issus des soins de santé générés sur les sites d'épidémies et les camps des déplacés

Tous les déchets issus des sites d'épidémies doivent être décontaminés avant leur élimination par incinération/enfouissement

Tableau XI : Types de déchets générés, contenant, mode et dispositifs d'éliminations sur un site d'épidémie

Types d'intervention	Déchets générés	Contenants	Mode d'élimination	Dispositifs d'éliminations
Site d'épidémies	Papier, carton, emballages	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO noir	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : - Un incinérateur moderne mobile - Une clôture grillagée - Trois (3) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche - Une fosse septique
	Restes alimentaires	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO noir	Incinération	
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocarts, verres et ampoules cassés	Boîtes de sécurité blanche ou jaune	Incinération	
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO vert	Incinération	
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Sac plastique BIO jaune	Stérilisation	
	Pansements, bandages	Poubelle en Inox ou en plastique avec sac plastique BIO jaune	Incinération	
	Cadavres humains	Sac plastique BIO blanc	Décontamination/ Enfouissement	

Tableau XII : Types de déchets générés, contenant, mode et dispositifs d'éliminations sur un camp de déplacés

Types d'intervention	Déchets générés	Contenants	Mode d'élimination	Dispositifs d'éliminations	
Camps des déplacés	Papier, carton, emballages	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO noir	Enfouissement/valorisation	Décharge contrôlée	
	restes alimentaires	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO noir	Valorisation		
	Aiguilles, lames de bistouri, rasoirs, tondeuses, trocarts, verres et ampoules cassés	Boîtes de sécurité blanche ou jaune	Incinération	Une zone à déchets aménagée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un incinérateur moderne mobile - Une clôture grillagée - Trois (3) fosses (à cendre, à déchets liquides biologiques et à verrerie) - Une aire de lavage - Une douche - Une fosse septique 	
	Flacons d'eau de javel, de sérum, d'eau distillée, de détergent	Poubelle en plastique avec sac plastique BIO vert	Incinération		
	Poches de sang, autres liquides biologiques	Sac plastique BIO jaune	Stérilisation		
	Pansements, bandages,	Poubelle en Inox ou en plastique avec sac plastique BIO jaune	Incinération		
	Cadavres, Parties du corps amputés, organes et tissus humains,	Sac plastique BIO Blanc/bleu	Décontamination/ Enfouissement		Conformément aux us et coutumes
	Produits pharmaceutiques périmés	Sac plastique BIO bleu	Incinération		Incinérateur